



Points importants

- La documentation, lors de tous les types de refus, a une importance primordiale.
- Le téléchargement des interventions à l'hôpital fait partie intégrante de la documentation reliée à l'intervention.
- Dans l'impossibilité de télécharger l'intervention, voyez si une autre équipe pourrait le faire pour vous, sinon veuillez en aviser un officier de votre entreprise qui s'assurera de transmettre l'information.

RAPPEL SUITE À UNE RECOMMANDATION DE CORONER CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS SE TERMINANT EN REFUS DE SOINS OU DE TRANSPORT.

Pour faire suite à la réception d'un rapport de coroner concernant un homme retrouvé sans vie et ayant été évalué quelques jours avant par une équipe de techniciens ambulanciers paramédics, nous tenons à vous rappeler l'importance d'évaluer correctement les patients dans les cas de refus de soins ou de transport, en plus de produire une documentation adéquate. Le rapport en cause faisait spécifiquement état d'une absence de prise des signes vitaux et de l'absence d'une glycémie capillaire chez le patient diabétique ayant fait une chute.

Il est important de se rappeler que pour les patients plus âgés, surtout en présence de comorbidité comme le diabète, la symptomatologie peut être fruste, et ceci, même en présence d'un infarctus aigu du myocarde avec élévation du segment ST (IAMEST). L'importance d'un bon questionnaire et d'un bon examen prend alors tout son sens.

Constatations

Malgré plusieurs rappels dans les derniers mois, il survient fréquemment des interventions problématiques reliées aux refus de soins ou de transport initiés par les patients. Dans la plupart des cas, les interventions ont été faites de manière très professionnelle et conforme aux standards en vigueur présentement. Cependant, la

documentation produite par plusieurs intervenants ne décrit que de manière abrégée l'ensemble de la situation se présentant à eux et indique mal les observations faites chez le patient. De plus, les téléchargements, dans les cas de refus, sont dans plusieurs cas non effectués. Nous comprenons qu'il peut être parfois impossible de télécharger l'intervention sur le même quart de travail, mais nous croyons que d'autres alternatives sont toujours présentes pour vous.

Nous voudrions donc vous rappeler que, pour toute intervention où le patient refuserait un traitement spécifique, un moyen de déplacement ou un transport vers un hôpital, il vous incombe de bien documenter l'intervention sur un rapport AS-803. Un rapport complémentaire d'intervention peut aussi être complété afin d'ajouter des informations non décrites. Le téléchargement doit être fait lors de tout passage subséquent dans un hôpital de la Montérégie ou dans plusieurs entreprises, en caserne. Dans l'impossibilité de le faire, vous pouvez demander à une autre équipe de l'exécuter pour vous ou aviser un officier de votre entreprise pour que cela soit fait. Il est impératif d'avoir le maximum d'informations reliées à l'appel présentant un refus, car ce type d'intervention est certainement celui comportant le plus haut risque. Il pourrait s'avérer difficile de justifier les gestes exécutés par les intervenants sans le maximum d'informations concernant ceux-ci.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce rappel ayant pour but le maintien des meilleurs soins à notre clientèle de la Montérégie.

Dave Ross, M.D.

Recherche et préparation effectuées par René-Pierre Bergeron, chargé à l'assurance qualité